

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°44 Arrêté faisant abandon total à l'administration de la concession de Terran portant le n° 15 du plan de Boulaos.

n°44

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mars 1926

Numéro JO
n° 352 du 31/03/1926

Date du numéro
31 mars 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le regime des terres domaniales et du domaine publie à la Côte française des Somalis

Vu le procès-verbal d'adjudication en dale du 27 avril 1918 accordant au Comptoir européen à Djibouti la concession de terrain portant le n° 13 du plan de Boulaos

Vu la lettre en date du 25 février du Comploir européen faisant abandon total à l'Adiministration dudit terrain m° 13

Le Conseil d'administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

L'abandon total à l'administration de la concession de terrain porant le n° 13 du plan de Boulaos est accepté, Ce lot fait donc retour à la colonie france de toutes en chargee Art. 2. — Le présent arfêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac